

A.S.A VELAY AUVERGNE
Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile

32^{ème} RALLYE REGIONAL VELAY AUVERGNE

PROGRAMME-HORAIRES :

- Parution du règlement : lundi 28 juillet 2014.
- Ouverture des engagements : mercredi 06 août 2014.
- Clôture des engagements : lundi 25 août 2014.
- Dates des reconnaissances : le samedi 30 et dimanche 31 août 2014.
- Vérifications administratives :

Vendredi 5 septembre 2014 de 19H00 à 21H45 et le Samedi 6 septembre 2014 de 7H00 à 8H45 à la Mairie de t Julien Chapeuil

- vérifications techniques :

Vendredi 5 septembre 201 de 19H15 à 22H00 et le Samedi 6 septembre 2014 de 7H15 à 9H00 Place Emmanuel MAURAS (Derrière la Gendarmerie)

- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 6 septembre 2014 à 08h00 à la Mairie de Saint Julien Chapeuil.
- Publication des équipages admis au départ : le samedi 31 septembre 2014 9H45 place Emmanuel Mauras.
- départ de Saint Julien Chapeuil, Place Emmanuel MAURAS à 10H00 (1^{ère} voiture).
- arrivée à Saint Julien Chapeuil, Place Emmanuel MAURAS à 19H21 (1^{ère} voiture).
- publication des résultats partiels : le samedi 6 septembre 2014 à 22H00 Place Emmanuel MAURAS
- vérification finale : Place Emmanuel MAURAS à Saint Julien Chapeuil le samedi 6 septembre 2014.
- publication des résultats du rallye : samedi 6 septembre 2014 à 22H00
- remise des prix : à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil à partir de 22H30 le samedi 6 septembre 2014.

ARTICLE 1P : ORGANISATION :

L' Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le vendredi 5 septembre et samedi 6 septembre 2014, la 32^{ème} édition du Rallye Régional Velay-Auvergne en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro : R345 en date du ___ / ___ / ___/.

COMITE D'ORGANISATION :

- président : Marc HABOUZIT
- membres :
 - DESHORD Claude
 - HABOUZIT Christelle
 - TESTUD Patrick
- secrétariat du Rallye, adresse : ASA VELAY AUVERGNE
Marc HABOUZIT
14 Route du Puy
43150 LAUSSONNE
- téléphone : 06/08/43/07/11 ou 06/86/72/45/91 ou 04/71/08/70/20
- fax : 04/71/05/04/17
- E.mail : habouzit.marc@orange.fr

1.1P : OFFICIELS :

- président du Collège des Commissaires Sportifs :
Monsieur Armand AGOSTHINO n°12775
- commissaires Sportifs :
Monsieur Franck DEMULDER n°2408
Monsieur-Michel BEAULATON n°3816
- directeur de Course :
Monsieur Thierry DUPECHER n°3564
- directeur de Course ES 1/3/5 :
Madame Maryse CHAPELON n° 24304
- directeur de Course ES 2/4/6 :
Monsieur Marc MOULIN n°19079
- médecin chef :
Docteur Dimitry BOLOTNIKOF
Docteur Achille SOSSOU
- commissaire technique responsable :
Monsieur Gérard JOUVHOMME n°51582
- commissaires techniques :
Monsieur Christian ALLOIN n°13706
Monsieur Bernard COQUET n°1324
Monsieur Emeric PASCAL n°37568
- chargés des relations avec la presse :
Monsieur Marc HABOUZIT n°7145
- relation concurrents :
Madame Joëlle ALLEMAND n°16382
Monsieur François CHASSAGNOL n°15142
- juge de fait :
Monsieur Fernand VERRIERE n°6123

1.2P : ELIGIBILITE :

Le Rallye Régional Velay-Auvergne 2014 compte pour la Coupe de France des rallyes (coefficient 2), le Challenge du Comité d'Auvergne et le Challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3P : VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront, avec accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 5 septembre 2014 de 19H00 à 21H45 et le samedi 6 septembre 2014 de 7H00 à 8H45 à la Mairie de Saint Julien Chapteuil.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 5 septembre 2014 de 19H15 à 22H00 et le samedi 6 septembre 2014 de 7H15 à 9H00 Place Emmanuel MAURAS à Saint Julien Chapteuil.

Les vérifications finales seront effectuées au garage RENAULT à Saint Julien Chapteuil, taux horaire de la main d'œuvre : **60^E00 TTC.**

ARTICLE 2P : ASSURANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P : CONCURRENENTS ET PILOTES :

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P : Toutes les personnes qui désirent participer au **Rallye Régional Velay Auvergne** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, avant le **mardi 26 août 2014**.

- 3.1.10P :** Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum
- 3.1.11.1P :** Les droits d'engagement sont fixés :
- Avec la publicité facultative des organisateurs : **320^E00.**
 - Sans la publicité facultative des organisateurs : **640^E00 (x2).**
- Il sera consenti une remise de 20^E00 aux équipages 100%**

ASA Velay Auvergne. En cas de liste d'attente, les licenciés de l'ASA Velay Auvergne sont prioritaires.

3.1.12P : la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.3P : Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4.6P : IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant du véhicule et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course. Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.). Pour les autres rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5P : PUBLICITE :

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P : DESCRIPTION :

Le Rallye Régional Velay Auvergne représente un parcours de 145.7km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.2km.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1/3/5 : LE MONASTIER/LES ENGOYAUX**
- **ES 2/4/6 : LAUSSONNE / LE BETZ.**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

POUR LE RALLYE 100M AVANT LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE SAINTATTENTION : UNE CHICANE SERA MISE EN PLACE MARSAL

6.2P : RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P : les reconnaissances auront lieu le samedi 30 et dimanche 31 août 2014 de 08h00 à 20h00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE :**7.2P : GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.****7.2.11P :** Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : orange marqué commissaire.
- Chef de poste : orange marqué chef de poste.

ARTICLE 8P : RECLAMATION –APPEL :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P : PRIX :

Prix en chèques et coupes.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Classement féminin 70^E00 et une coupe.La remise des prix se déroulera le samedi 6 septembre 2014 à 22H30
à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapteuil.**SCRATCH :**

	50 à 70	71 à 90	91 à 110	+ de 111
PREMIER	200^E00	250^E00	280^E00	330^E00
DEUXIEME		110^E00	180^E00	220^E00
TROISIEME			120^E00	140^E00
QUATRIEME				60^E00

GROUPES :

	- de 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	+ de 50
PREMIER	70^E00	110^E00	110^E00	110^E00	110^E00
DEUXIEME			50^E00	60^E00	80^E00
TROISIEME				30^E00	50^E00
QUATRIEME					30^E00

CLASSES :

	1 ou 2	3 à4	5 à 10	+ de 10
PREMIER	160^e 00	320^E00	320^E00	320^E00
DEUXIEME			130^E00	130^E00
TROISIEME			70^e00	100^E00
QUATRIEME				50^E00